

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles  
n° F-04-C-998 du 15 septembre 2004**

Accréditation  
n° 5-0012

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/22/D011135-D8**

**Compteurs volumétriques SATAM  
modèles ZC 17-24/24, ZC 17-24/48 et ZC 17/100  
pour hydrocarbures**

-----

Le présent certificat est prononcé en application de la directive n° 71-316 C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive n° 77-313 C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la C.E.E. relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologiques et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. aux contrôles des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**FABRICANT :**

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS SA, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2,  
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Ateliers : Usine de falaise – Avenue de Verdun – BP 129 – 14700 FALAISE

**OBJET :**

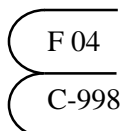
Le présent certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 95.00.422.002.0 du 12 juillet 1995 <sup>(1)</sup> relatif aux compteurs volumétriques SATAM modèles ZC 17-24/24, ZC 17-24/48 et ZC 17/100 pour hydrocarbures et transféré par le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 99.00.400.001.0 du 15 mars 1999 relatif au transfert des certificats C.E.E. d'approbations de modèles des sociétés SATAM, E.I.N.F et SOFITAM EQUIPEMENT au bénéfice de la société TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans le certificat précité.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires figurant sur les instruments concernés par le présent certificat sont inchangées à l'exception du signe d'approbation C.E.E. qui est remplacé par le suivant :



**CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION**

Les conditions particulières de vérification des instruments faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans le certificat précité.

**DEPOT DE MODELES :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011135-D8 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de métrologie – Juillet 1995 page 705